



## Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2501 695

Le 13 mars 2025

**OBJET :** **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1)**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 30 janvier 2025 visant à obtenir les renseignements suivants :

**« L'ensemble des communications écrites, des courriels, des documents, des notes internes, des photos et des vidéos émis ou reçus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 par la Sûreté du Québec en lien avec la présence de tentes ou de campement(s) abritant des personnes en situation d'itinérance sur le territoire de la municipalité de Baie-Comeau ».**

Vous trouverez ci-joint les documents repérés que *la Loi sur l'accès* nous permet de vous communiquer.

Toutefois, certains renseignements ne peuvent pas vous être communiqués puisqu'ils contiennent des renseignements personnels à caractère confidentiel concernant des tiers, qui en l'absence de leur consentement ne peuvent être divulgués, en vertu des articles 53, 54, 57 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1). En effet, la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un renseignement personnel est confidentiel, sauf si sa divulgation est autorisée par la personne concernée.

De plus, des renseignements personnels à caractère public ont été caviardés en vertu de l'exception prévue à l'article 57 de la *Loi sur l'accès*. Nous considérons que leur divulgation est de nature à nuire ou entraver le travail d'un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime.

En outre, certains renseignements dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne ne peuvent vous être communiqués en vertu de l'article 29 alinéa 2 de la *Loi sur l'accès*.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : [accesdocuments@surete.qc.ca](mailto:accesdocuments@surete.qc.ca)

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Sania Cantina  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

---

**De:** Myreille Lalancette <dgcje@cjemanic.com>  
**Envoyé:** 16 octobre 2024 10:26  
**À:** Alain Miville  
**Cc:** Thibault,Daniel  
**Objet:** RE: travailleur de rue

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Terminé

**ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.**

Allo Alain ,

Tell que discuté nous savons qui est le couple en question et nous travaillons avec ceux-ci et je confirme qu'il n'y pas d'enfants. M. Thibeault, nous pourrons en rediscuter demain et établir un plan d'intervention dans ces cas-là. Avec l'ouverture de l'hébergement d'urgence cela permettra assurément permettre ce genre de situation.

Merci de votre collaboration



---

**From:** Alain Miville <AMiville@ville.baie-comeau.qc.ca>  
**Sent:** Wednesday, October 16, 2024 10:03 AM  
**To:** Myreille Lalancette <dgcje@cjemanic.com>  
**Cc:** [redacted]@surete.qc.ca [redacted]@surete.qc.ca  
**Subject:** travailleur de rue

Allo myreille , peux-tu aviser les travailleurs de rue de la situation et j avise la sureté du Québec de la situation

Type: Plainte  
Nature: Installation dangereuse

Description: [redacted] un campement de fortune [redacted] couple y vivrait avec un enfant [redacted]  
[redacted]  
[redacted]

Emplacement:

Mobilier urbain:

Demandeur: MRC MANICOUAGAN

**Alain Miville**, directeur

Sécurité publique – Protection incendie

Ville de Baie-Comeau

1300, boulevard Blanche

Baie-Comeau (Québec) G5C 2X2

Bureau : 418-589-1571

Cellulaire :

[AMiville@ville.baie-comeau.qc.ca](mailto:AMiville@ville.baie-comeau.qc.ca)







